

Témoignage d'un·e agent·e du futur OFB

Cher Monsieur le (presque) futur directeur général*,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 décembre 2019 accompagnée d'un beau cadeau : un livret de 23 pages avec très peu d'illustrations.

Je n'ai pu résister au plaisir de découvrir immédiatement, sans attendre le 1^{er} janvier 2020, ce qu'il pouvait contenir.

En effet, la lettre me laissait croire que je ne pouvais y trouver que du bonheur :

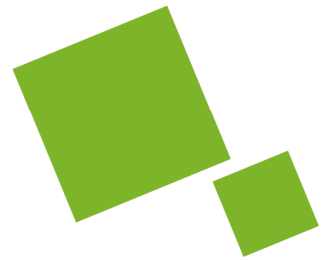
- « Cette instruction est transitoire »,
- « Un chantier sera mené l'an prochain »,
- « Cette instruction concilie les options ... existantes »,
- « Les horaires variables offrent à chacun une souplesse »,
- « Le télétravail sera progressivement déployé »,

J'aurais dû me douter, dès le paragraphe d'introduction, que j'allais aller de désillusions en déceptions. En effet, mes représentant·e·s qui ont essayé de vous faire changer d'avis m'avaient prévenu.e que tout était écrit d'avance par vos subordonnés atteints d'une certaine surdité.

Dès la page 5, je me dis chouette, tout le monde a le droit aux horaires variables. Que nenni, je ne choisis mes horaires que si mon·ma supérieur·e ne m'a pas collé de mission ou de réunion ... c'est-à-dire pas souvent !

A la page 6, je découvre que je n'ai le choix plus qu'entre 2 options de travail, contre jusqu'à 6 dans un règlement précédent. Ah si, une option 3 apparaît comme dérogatoire si j'y suis au 31/12/19. Et au passage, je passe de 36h à 36h32 dans un établissement. Quelle belle harmonisation et équité entre les personnels, ça commence bien !

A la page 12, je m'aperçois que la notion d'horaires variables et son corollaire du crédit/débit est aussi à géométrie variable. Et oui, je peux travailler 36 heures de plus sur un trimestre mais que 12 heures de moins ... j'ai l'impression de me faire avoir !



Juste après, sur la même page, je me dis qu'avec tout le boulot qu'on va avoir (et oui la biodiversité, elle ne va pas bien), mon·ma chef·fe va me demander de faire des heures sup et que ça mettra un peu de beurre dans les épinards. Mais non, sauf exception pour la nuit, il suffit au chef de m'imposer les horaires de la mission dans le créneau 7-20h et le tour est joué (voir page 5).

Page 13, moi qui pouvais profiter de ma famille le week-end dans un établissement, je me retrouve à devoir travailler la moyenne du travail des agents comptés en 2019 sur la base de la programmation pour des missions qui restent très fourre-tout, tout en prévoyant que la biodiversité aura besoin de moi ces jours !

En plus, en haut de page 14, je suis contraint·e de placer le repos hebdomadaire la semaine suivante et, pire, les jours de compensation ne peuvent plus être groupés car posés dans le mois !

En bas de page 14, c'est pire, moi qui suis opérationnel·le dès que je passe ma porte avec « armes et bagages », qui n'ai pas besoin de m'enfermer tout de suite dans un bureau qui est à l'opposé de ma mission, on vient me dire que je me déplace pendant 30 minutes le matin puis 30 minutes le soir ... au lieu de travailler, bah mince alors !

Je crois que je vais arrêter là cette lecture et espérer que tout ça n'était qu'un mauvais cauchemar !

J'ai vraiment l'impression que vous n'avez rien compris à mes conditions de travail, à mon quotidien et que vous ne comprenez aucune des notions que vous clamez régulièrement : bien-être, solidarité, équité, engagement, ...

Travailler plus, plus longtemps et dans de plus mauvaises conditions ... quel cadeau !

Un futur agent de l'OFB

*toute ressemblance avec un personnage habillé de rouge que l'on croise parfois dans la rue est fortuite

Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

06 69 31 37 36

Veronique.caraco@afbiodiversite.fr

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

[CLIQUER ICI POUR](#)